Médecins radiologues

Contacts :
+ Rapide : par courriel depuis votre espace « amelipro »

Par tél : 3608 du lundi au vendredi de 9h à 17h
Par courrier : Assurance maladie de la Côte d'Or -CS 34548-21045 DIJON cedex

DATE : 17 JUILLET 2020
REFERENCE : CPL PHARMACIENS

Etablissement des prescriptions

- Lors de la Commission Paritaire Locale avec les pharmaciens, la profession nous a informés qu'elle est confrontée à des difficultés de délivrance de produits de contraste.
  Certaines prescriptions sont transmises par mail aux patients et elles ne sont pas signées des praticiens.
  Nous vous demandons de veiller au respect des règles de formalisme afin de permettre la délivrance des produits par les officines.

Directeur de la publication : Yvan Petraszko
Rédaction : Sous-direction professionnels de santé / établissements
Cpam de la Côte-d'Or – CS 34548 – 21045 Dijon Cedex